



Séance du 27/11/2025

Délibération N°271125/06

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	35
Excusés :	12
Pouvoirs : ...	8
Votants : ...	43
- dont « pour »: ...	43
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 27 novembre 2025 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 20 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à AURENSAN.**

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, DARRIEUMERLOU Nathalie, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITTAU Corinne, BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe, MARTI Jérémy, SEBI Catherine, LAFARGUE Lionel, SAINT GERMAIN Dominique, CAMPAGNE Jean Luc.

Pouvoirs : LAFFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle
BARON Chrystelle à POMIES Claude
MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe
MARTIN Didier à LAGRAVE Xavier
MARTI Jérémy à VACHER Béatrice
SEBI Catherine à BOULIN Thierry
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe
CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques

**Objet : Aides aux entreprises ; attribution d'une subvention**

ID : 040-200030435-20251127-D27112506-DE

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la compétence de la communauté de communes relative à l'action de développement économique et de politique locale du commerce,

Considérant le règlement d'aide aux entreprises proposé par les Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine approuvé par la délibération n° 10 du 24 septembre 2019 et modifié par la délibération n° 28 du 4 mars 2020

M. le président rappelle que dans le cadre de sa nouvelle politique locale du commerce en application de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NoTRE) du 7 août 2015, le Communauté de Communes a décidé de favoriser le développement économique en mettant en place un dispositif financier visant à inciter les professionnels à moderniser ou développer leur local d'activité pour les entreprises artisanales ou commerciales situées dans les centres-bourg des communes du territoire.

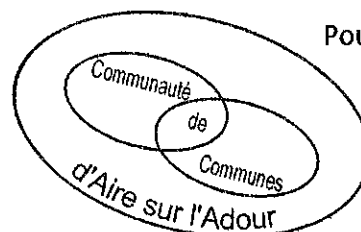
Le règlement d'aide approuvé le 4 mars 2020 établit notamment le principe d'une participation de la communauté de communes pour les travaux entrepris par les porteurs de projets

Après production des factures acquittées pour de l'acquisition de matériel de production et des travaux de modernisation, une aide de 2 894€ (sur un montant subventionnable de 14 470.88€ H.T) est proposée pour l'entreprise « La Fée Gourmande », boulangerie pâtisserie sise 6 chemin du Junca à Barcelonne-du-Gers.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE M. le Président à verser une subvention de 2 894€ à l'entreprise « La Fée Gourmande », boulangerie pâtisserie sise 6 chemin du Junca à Barcelonne-du-Gers.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHERS